

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Du 25.08.26 au 13.09.26

GARD

-  **SAINT AMBROIX** : Stade municipal est interdit du 24.08.26 au 13.09.26 inclus en raison de la sécheresse.
-  **GOUDARGUES** : l'utilisation du stade communal est interdite à toute activité sportive du 02.02.26 au 31.10.26 :

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 02/09/2026 10:29